



## SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX  
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE  
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96  
@mail : [CGT.059@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR](mailto:CGT.059@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR)  
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

### **COMPTE RENDU DE LA CAP locale des recours en NOTATION De la catégorie C du 06 Novembre 2009**

Initialement prévue en fin d'après-midi du 19 octobre dernier, cette CAP s'est vu reportée le 06 novembre au matin.

En effet, ayant pris conscience de la lourdeur de l'ordre du jour et de la ténacité des élus CGT, la direction a préféré programmer cette commission en matinée.

Notre CAP locale avait à se prononcer sur 19 recours en notation.

#### **Rappel des règles actuellement en vigueur :**

- ↳ Chaque agent est en droit de déposer un recours dès lors qu'il a l'impression que sa note et/ou ses appréciations ne sont pas en adéquation avec le service réellement rendu durant l'exercice de notation
- ↳ Le recours doit intervenir dans les deux mois suivant la signature du notateur final (des modèles sont consultable sur le site du Syndicat National du Trésor CGT, rubrique « guide de l'agent »)
- ↳ La CAP locale se prononce sur le recours au vu des éléments mis à disposition et ne peut statuer que sur une augmentation à 0,02, l'augmentation de 0,06 étant réservée aux CAP Centrales
- ↳ En cas d'issue défavorable en CAP locale, chaque agent a la possibilité de porter son recours en CAP centrale

#### **Cette année, les règles concernant le déroulement des CAP locales ont sensiblement évolué :**

- ↳ Les votes sur les appréciations et sur la note chiffrée sont différenciés
- ↳ La CAP locale émet désormais un avis favorable ou défavorable sur la présentation d'un recours en CAP Centrale

**Vos élus CGT ont défendu tous les dossiers** présentés lors de cette CAP et ont été les uniques acteurs **du gain de 12 recours sur 18** (un dossier irrecevable portait sur l'avis à donner pour le passage au corps supérieur), soit 66% de la totalité des dossiers. Considérant que tous les recours en notation sont légitimes et méritent une attention particulière, vos élus CGT ont toujours voté dans l'intérêt de nos collègues, **vous nous avez élus pour cela !!**

Au cours de notre commission, la CGT s'est interrogée sur la position de Force Ouvrière qui s'est systématiquement abstenue pour tous les dossiers sur lesquels l'administration a porté un avis défavorable pour un recours en CAP Centrale. Plus qu'un désaveu, cela peut condamner les possibilités données à chaque agent d'avoir une issue favorable en CAP centrale. Chaque collègue de catégorie C en comprendra la portée.

#### **Vos élus CGT :**

**AAP1** : *Joëlle ROBAIN (titulaire), Jean-François HACHET (suppl.)*

**AAP2** : *Mathias WATTELE*

**AA1** : *Yannick MASSIET*